



spéculation d'acheteur dans un divorce

Par **bellasie**, le **05/10/2020** à **14:34**

Bonjour

je m'adresse à vous dans le cadre d'une liquidation des biens suite à un divorce porté à l'état civil le 15 mai 2020.

Après

l'ONC qui m'a attribué le logement à titre gratuit dans notre maison familiale, mon ex mari et moi avons essayé (moi casi forcée et abattue émotionnellement)

de vendre notre maison et avons donné mandat à notre notaire pour 185000euros; Chiffre arbitraire sans évaluation de maison;

des

acheteurs sont venus visiter et après une offre à 175000 euros nous sommes allés au rdv pour signer compromis le 26 juillet 2016. OR, les acheteur, vers la fin de lecture du compromis ont évoqué la présence d'une cuve à gaz enterrée devant la maison, par VITOGAZ et ont chipoté soudainement, se demandant devant le notaire ahuri, combien allait coûter l'enlèvement...le notaire a répondu :vous prenez en état ou pas...mon mari, expéditif, a voulu baisser d'un coup de 3000euros..la vente a été repoussée le temps qu'on fasse enlever cette cuve.

Finalement

les soucis et conflits grandissant entre mon mari et moi, j'ai décidé de garder cette maison et racheter la soultte; les potentiels acheteurs étaient furieux.

ceci dit, prise dans les tourments et la gestion des études des quatre enfants, je ne me suis plus occupée de rien momentanément malgré les relances de ce couple, et la pression de mon mari, pressé.

J'ai finalement en mai 2019 retiré le mandat

de vente au notaire, ma maison n'était plus en vente; Ceci dit, le couple aurait pu auparavant acheter auprès du notaire au prix fixé au début par mon mari. De mon côté j'informais ces possibles acheteurs qu'ils ne souhaitaient acheter ma maison et qu'elle n'était plus à vendre.

Le problème est qu'ils ont continué à correspondre avec mon ex mari pour faire pression et ont même réitéré leur offre en octobre 2019 par écrit au notaire alors qu'ema maison n'était plus à vendre et qu'ils étaient au courant depuis longtemps;

Mon mari m'assigne aujourd'hui à une liquidation judiciaire , menaçant de faire vendre aux enchères ,arguant qu'ece couple est prêt à aller au prix qu'il désire avec un point de départ de 150000 euros;

Ma question/ l'offre de ce couple chez notaire est elle valable? prioritaire? non avenue?

mon mari a-t-il le droit de les citer dans son assignation ?

j'ai de plus ,et ça le mettra en colère fait evaluer ce bien par trois agences de notre ville ; l'un eparle de 95000euros ,les deux autres d'un très petit 120000euros...

QUE PUIS JE FAIRE?

mon assignation court à partir du 27 septembre...j'essaie de calculer une proposition....

QUELS CONSEILS me donneriez vous ?

c'est très urgent

Très cordialement

Anonymisation,

Par **Zénas Nomikos**, le **07/10/2020** à **13:02**

Bonjour,

si vous êtes la seule propriétaire du bien, personne ne pourra vendre à votre place.

Par **youris**, le **07/10/2020** à **13:25**

de cujas,

si bellasie était la seule propriétaire du bien, elle ne viendrait pas ici poser la question, elle n'indiquerait pas d'avoir à payer une soulte et son mari ne l'assignerait pas pour vendre ce

bien aux enchères.

il s'agit d'un bien commun d'ou la position du mari.

ce qui compte, ce n'est pas les estimations faites par des agences immobilières mais le prix proposé par un éventuel acquéreur.

Il faudrait également savoir s'il existe-t-il un crédit en cours sur cette maison ?

salutations